

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

AMENDEMENT

N ° AS18

présenté par

M. Descoeur, M. Ray, M. Kamardine, M. Taite, M. Bony, M. Bourdeaux, M. Portier,
M. Seitlinger, M. Dubois, Mme Corneloup, M. Viry, M. Le Fur et Mme Petex-Levet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.